



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Ministre délégué auprès du ministre de la défense,  
chargé des anciens combattants*

Paris, le **15 AVR 2013**

CIRCULAIRE N°136/MINDAC (Dm)

Le Ministre délégué auprès du ministre de la  
défense, chargé des anciens combattants

à

Mesdames et Messieurs les Préfets et  
Hauts-commissaires

**OBJET** : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

**P. JOINTE** : Message commun des associations.

Conformément aux dispositions fixées par la loi n° 54-415 du 14 avril 1954, l'hommage que la France rend chaque année aux victimes et aux héros de la déportation aura lieu le **dimanche 28 avril 2013**.

Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soient organisées dans votre département les manifestations officielles.

J'appelle votre attention sur la nécessité de faire participer à cette organisation, toutes les associations de victimes de la déportation et dont l'objet est la mémoire de la déportation, sans aucune exclusive.

Je souhaite que la population, et tout spécialement la jeunesse, soit très largement associée à cet hommage national. Cette journée du souvenir doit offrir l'opportunité, pour les élèves des établissements scolaires, d'organiser des rencontres avec les témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Le message commun des associations de déportés devra être lu lors de la cérémonie qui aura lieu le 28 avril.

Ce 28 avril, les bâtiments publics seront pavoisés aux couleurs nationales et une minute de silence et de recueillement sera observée sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

Enfin, vous veillerez à ce que les manifestations, leur horaire, leur contenu, soient le mieux connus possible de la presse écrite et audiovisuelle, afin que le relais de l'information joue pleinement son rôle pour une cause qui le mérite.

Si vous deviez rencontrer des difficultés dans l'organisation des cérémonies relevant de votre responsabilité, je vous saurais gré de m'en rendre compte sous le présent timbre.



Kader ARIF

## **MESSAGE DES DÉPORTÉS** **pour la Journée Nationale du Souvenir de la Déportation**

*Dimanche 28 avril 2013*

Il y a 80 ans, le nazisme triomphait. Hitler imposait son pouvoir en Allemagne dans l'indifférence quasi générale des démocraties et entraînait le monde dans un conflit qui prit fin en 1945 après des années de terreur, par la victoire sur le nazisme.

C'est alors que les déportés survivants revinrent des camps de concentration et d'extermination.

Nous avons le devoir, au nom de nos camarades disparus, de rappeler ces événements qui ont ponctué notre histoire.

Tant que nous pourrons prendre la parole, nous devons dire aux générations nouvelles que c'est surtout dans les moments de crise que resurgissent les discours antidémocratiques, xénophobes, racistes et antisémites, dans lesquels elles doivent discerner les thèses de ceux qui ont exterminé les juifs d'Europe, massacré les Tziganes, déporté et fusillé les Résistants.

Aujourd'hui, il est essentiel qu'elles reconnaissent, dans d'autres discours, les vociférations d'Adolf Hitler et la voix soumise de Philippe Pétain. Ainsi averties, pourront-elles combattre le danger s'il se présente.

Nous lançons aujourd'hui, un appel à la vigilance, au respect de l'être humain, de sa dignité et du droit à la différence. Ce message que nous adressons aux jeunes générations se veut partie prenante de la construction de l'avenir.

Ce message a été rédigé conjointement par  
La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.),  
La Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.),  
La Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.),  
L'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.).